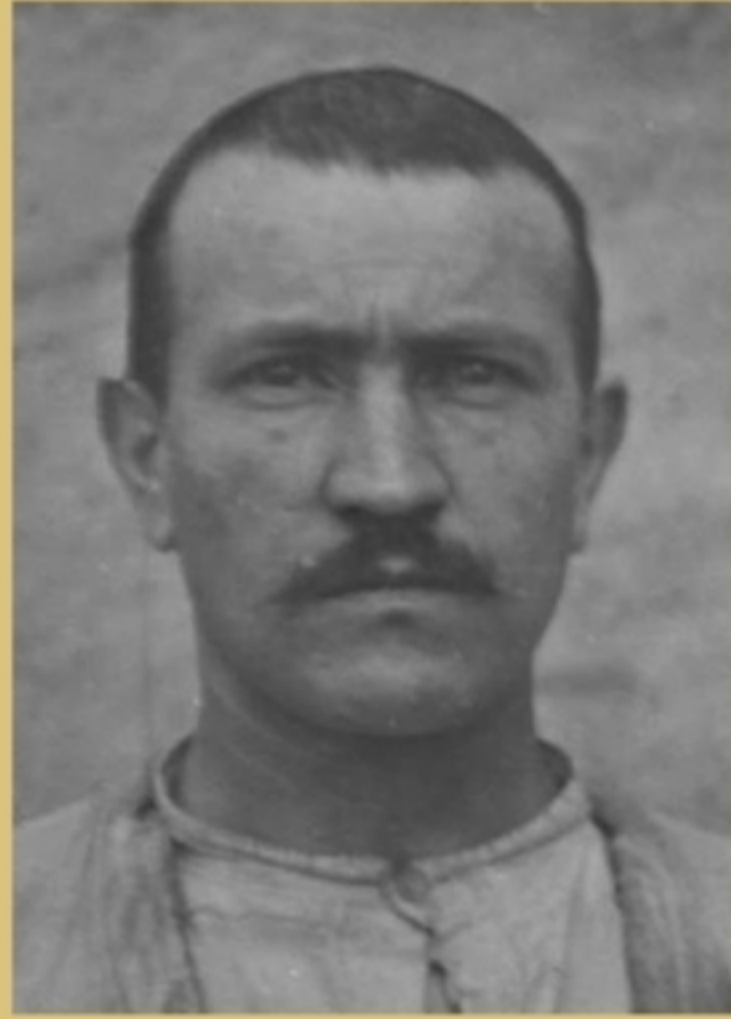


L'affaire Besse et Simorre au travers des articles de La Dépêche



Source images :

<http://boisdejustice.com/Anatole/Anatole.html>

Pour tous les extraits de la présente publication :

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

© La Belle Époque Albigeoise (lbea.albitgeso.fr)

14 mars 1908
avant le crime

Echos du Palais

La chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Toulouse, vient de renvoyer devant la cour d'assises du Tarn :

1. Henri Bessé, sans profession ni domicile fixe, né le 19 février 1876 à Castres, inculpé de vol qualifié et de tentative de vol commis en novembre et en décembre 1907;

2. Pierre Simorre, marchand forain, né le 23 mars 1882, à Saint-Martin-Lalande, arrondissement de Castelnaudary (Aude), domicilié à Carbonne (Haute-Garonne), inculpé de viol sur la jeune Justine S..., âgée de 15 ans et demi.

1	Haute-Vienne, Gironde, Charente
2	Pyrénées-Orientales, Catalogne
3	Hérault
4	Gard, Bouche-du-Rhône, Vaucluse
5	Corrèze, Lot
6	Aveyron, Cantal, Lozère
7	Gers, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Gironde

LA DÉPÊCHE

JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE

Direction : Toulouse, 57, rue Bayard.

Bureaux de Paris : 4, Faubourg-Montmartre

8	Hautes-Pyrénées
9	Basses-Pyrénées, Landes
10	Tarn-et-Garonne, Tarn
11	Aude
12	Gers
13	Lot-et-Garonne
14	Haute-Garonne, Ariège
15	Toulouse-Ville

23 mai 1908

Drame dans une Prison

Albi (Tarn, 22 mai. — Ce sont les deux détenus, Simorre, condamné récemment à dix ans de travaux forcés et à la relégation par la cour d'assises du Tarn, et Besse, prévenu de vols avec effraction, qui, pour s'évader, ont tué d'abord le gardien Moutet, âgé de 30 ans, père de trois enfants en bas âge, et blessé grièvement à la tête le gardien-chef Donnat.

Au moment où les criminels arrivaient devant la porte de sortie, ils furent aperçus par Mme Donnat, qui verrouilla la deuxième porte d'entrée et fit prévenir les gendarmes qui accoururent aussitôt. Découverts, cachés dans la cuisine, les assassins ont été mis aux fers et enfermés en cellule. Ils ont fait des aveux complets.

Ce drame sanglant provoque en ville une vive émotion.

Albi, 22 mai. — M. le préfet du Tarn s'est rendu à la prison apporter à Mme Donnat et à son mari l'expression des douloureuses sympathies de M. le président du conseil des ministres.

Un premier secours de 200 fr. a été envoyé à la veuve du malheureux Moutet, dont les obsèques auront lieu dimanche matin, à huit heures et demie, aux frais de l'administration.

23 mai 1908

les détails de l'affaire

TARN

DRAME DANS UNE PRISON

Tentative d'évasion. — Un gardien assassiné. — Le gardien-chef grièvement blessé. ... Le sang-froid d'une femme. — Les gendarmes s'emparant des détenus assassins.

Le terrible drame qui se déroulait jeudi soir, à sept heures, à la maison d'arrêt d'Albi et dont nous n'avons pu, vu l'heure tardive que télégraphier la substance, vite connue en ville, y provoquait aussitôt la plus vive émotion. La rumeur publique, qui va souvent vite en besogne, parlait d'une « révolte » des détenus, assez nombreux en ce moment à la maison d'arrêt, et de la mort de plusieurs gardiens.

Nous nous transportions aussitôt à la prison et nous apprenions qu'il s'agissait, non d'une révolte, mais d'une tentative d'évasion, suivie d'un commencement d'effet, et de l'assassinat du gardien Moutet. Un autre gardien, M. Donnat, gardien-chef de la prison, qui avait été laissé pour mort, n'était que blessé, quoique assez sérieusement. Deux détenus, Simorre, condamné dernièrement par la cour d'assises du Tarn à la peine de dix ans de travaux forcés pour avoir violé une toute jeune fille, et Besse,

23 mai 1908

les détails de l'affaire

auteur d'un vol commis à Lombers, dont il devra répondre à la prochaine session des assises, étaient les tristes auteurs de cet épouvantable drame.

Projets d'évasion

Au cours de leur détention, Besse et Simorre avaient nourri le projet de s'évader. Pour mettre ce projet à exécution, ils avaient résolu de se défaire de leurs gardiens, de s'emparer des clefs dont ils sont porteurs et de s'enfuir au milieu du désarroi que ne manquerait pas de provoquer la réalisation de leur criminel dessein.

Ce projet, exécuté avec autant de sauvagerie que d'audace, aurait réussi sans la présence d'esprit et le sang-froid de Mme Donnat, femme du gardien-chef, miraculeusement échappé à la mort.

Les criminels avaient choisi l'heure du coucher pour mettre à exécution leur projet. A cette heure-là — le coucher a lieu vers les sept heures et demie du soir — les détenus sont conduits les uns, comme Simorre et Besse, dans leurs cellules respectives, les autres au dortoir commun. Deux gardiens — dont le gardien-chef — président seuls à ce coucher. Étant donné le nombre des détenus ou des condamnés — ils sont présentement une trentaine — l'opération n'est pas sans présenter de réelles difficultés. C'est ce qui avait amené certains membres de la commission de surveillance à trouver le nombre de gardiens insuffisant.

23 mai 1908

les détails de l'affaire

Nos assassins n'étaient pas sans avoir remarqué les lacunes du service à ce sujet. Aussi résolurent-ils d'en bénéficier.

La Mise à exécution du projet

Besse et Simorre avaient donc décidé qu'ils « feraient le coup », pour nous servir de l'expression de l'un d'eux, le soir même. Rien d'anormal ne s'était manifesté dans la façon d'être ou de vivre des prévenus. Pour être plus sûrs de mener à bien leur sinistre projet, Besse et Simorre ne s'étaient confiés à personne. Les deux gardiens, dont l'activité était toujours en éveil précisément à cause du nombre de « pensionnaires » qu'ils avaient à surveiller et à conduire, ne se doutèrent pas, un seul instant, du sort qui les attendait.

Les détenus, logés dans le bâtiment central avaient déjà été conduits au dortoir. Restaient Simorre et Besse qui se trouvaient à ce moment dans une salle du premier qu'on appelle le « chauffoir » et qu'ils quittaient, la nuit, pour une cellule séparée, située au deuxième étage.

23 mai 1908

les détails de l'affaire

La mort de Moutet

M. Donnat venait de conduire une partie des prévenus. Il attendait, au deuxième étage, devant les cellules que devaient occuper respectivement Besse et Simorre et que devait lui amener Moutet.

Ce dernier se dirigea vers la cellule de Simorre et Besse. Rien d'anormal, nous le répétons, n'avait attiré l'attention de cet excellent gardien, très prudent et très avisé pourtant. Il ouvrit donc la cellule.

Simorre passa le premier, Besse attendit une seconde puis, la porte ouverte, se baissa comme pour chercher ou ramasser quelque chose. Instinctivement, Moutet se baissa aussi. C'est alors que Simorre, qui était dans le couloir, le frappa à la tête, non d'une « bouteille », comme on l'avait dit avant les aveux du criminel, mais d'un pavée, pris et enlevé de la cour et enfermé dans le mouchoir. Le coup fit massue. Moutet tomba foudroyé.

Ce premier exploit accompli, les deux assassins montèrent au deuxième étage, se dirigèrent vers leur cellule ouverte où les attendait Donnat. Ils se précipitèrent sur lui et avant qu'il ait pu appeler au secours ils l'assommèrent littéralement.

Heureusement pour lui, ils durent le croire mort.

Ce second forfait accompli, les criminels s'emparèrent également des clefs que portait M. Donnat. Comme ils l'avaient fait pour Moutet, ils l'enfermèrent dans la salle où il venait

23 mai 1908

les détails de l'affaire

d'être frappé si traîtreusement. Revenu à lui, il put se traîner jusqu'au lit, sur lequel on le trouva étendu.

Ce double crime accompli, nos scélérats, nantis des clefs nécessaires, se disposaient à quitter la prison. Heureusement quelqu'un veillait : c'était Mme Donnat.

Les appréhensions de Mme Donnat

Le « coup » avait été fait avec une telle audace et une telle science du crime, que rien n'était venu en révéler les épouvantables péripéties. Tout paraissait normal dans la vie intérieure de la prison.

Pourtant Mme Donnat, en proie à d'explicables pressentiments, n'était pas tranquille. De ses appartements, situés au rez-de-chaussés, la figure collée contre les vitres de la croisée qui donne dans la cour intérieure, elle attendait, anxieuse, le retour de son mari et du gardien Moutet.

L'heure du retour habituel était passée depuis un gros moment : « Quelque chose d'anormal se passe la haut », pensa-t-elle.

Son attention redoubla, son angoisse aussi.

23 mai 1908

les détails de l'affaire

Les assassins apparaissent

Tout à coup, elle entendit le bruit fait par une clef introduite dans une serrure; mais le mouvement qui l'avait provoqué était hésitant, quoique précipité, comme produit par quelqu'un qui tâtonne, qui tremble.

— Ce n'est pas mon mari; ce n'est pas Moutet non plus. « Ils les ont peut-être tués », dit-elle.

Au moment où il prononçait à mi-voix ces paroles, elle vit la porte du bâtiment central s'ouvrir lentement, et, par l'entrebaillement se profiler le béret de Simorre, qu'elle connaissait bien. Elle ne douta plus : les détenus, après s'être défaits des gardiens, s'évadaient.

L'Appel à la Gendarmerie

Mme Donnat est une femme d'énergie et de sang-froid. Quoique en proie à d'inexprimables angoisses, elle ne perdit pas un instant sa présence d'esprit : A peine les deux criminels apparaissent dans l'ouverture de la porte et se disposaient à descendre l'escalier qui donne dans la cour qu'elle se précipitait à l'entrée pour en verrouiller la porte; puis, s'adressant à son fils — un garçon d'une quinzaine d'années — qui était à ses côtés, elle lui dit : « Mon fils, Besse et Simorre s'évadent; ils doivent avoir tué les gardiens; cours à la gendarmerie et dis aux gendarmes de venir armés et immédiatement. »

L'enfant vola, plutôt qu'il ne courut, à la

23 mai 1908

les détails de l'affaire

gendarmerie, située à quatre cents mètres, au bout de l'avenue qui longe la prison.

Les deux assassins étaient déjà descendus dans la cour : après un moment d'hésitation, ils se dirigeaient vers la porte de sortie, quand, à travers les barreaux de la fenêtre, Mme Donnat leur cria : « Vous venez de faire un mauvais coup et vous voulez vous enfuir; mais les gendarmes sont là, ils sauront vous en empêcher. »

Surpris, les assassins hésitèrent; puis, effrayés sans doute par un bruit extérieur, ils crurent à la présence des gendarmes. Ils revinrent sur leurs pas et remontèrent au deuxième étage.

Les gendarmes arrivaient peu après.

Peu après les criminels, qui étaient redescendus dans la cour et s'étaient enfermés dans la cuisine, se rendaient.

Les Victimes

Les criminels mis en lieu sûr, les gendarmes et Mme Donnat, ayant repris les clefs dont s'étaient emparés Simorre et Besse, se rendirent au premier étage et ouvrirent la cellule dans laquelle avait été enfermé le malheureux Moutet. Un affreux spectacle s'offrit à leurs yeux. Moutet gisait à terre, sans vie, étendu sur le dos, le regard fixe. M. le docteur Malphette, le premier des médecins appelés, ne put que constater la mort, Moutet avait été frappé à l'occiput et tué net. L'autopsie, que pratique au moment où nous écri-

23 mai 1908

les détails de l'affaire

avons cette rapide relation, à l'hôpital, M. le docteur Pailhas, médecin légiste, nous dira si la malheureuse victime a été abattue d'un seul coup.

Cette première constatation faite, on se rendit en hâte au deuxième étage, dans la cellule que devaient occuper, pour la nuit, les assassins. La porte ouverte on trouva, étendu sur le lit tout ensanglanté, le gardien-chef évanoui. On le transporta dans ses appartements où les docteurs Malphettes et Blanc, aidés de l'excellente directrice de l'hôpital, procédèrent au premier pansement. M. Donnât portait à la tête deux blessures : le cuir chevelu était fortement entamé, mais la boîte crânienne n'avait pas été fracturée. Les lèvres de ces plaies furent réunies par des points de suture. M. Donnât avait, en outre, le nez tuméfié; la joue droite entamée par le pavé avec lequel il avait été frappé. Revenu quelque peu à lui, M. Donnât n'avait guère souvenir de ce qui s'était passé, tant la commotion provoquée par les coups qu'il avait reçus avait été forte : « Je ne sais pas; je ne me souviens de rien », disait-il.

Les Aveux

M. Gervais, juge d'instruction, et M. Jordany, substitut du procureur, arrivaient peu après. Ils procédaient aussitôt à un premier interrogatoire. Les criminels faisaient des aveux complets. De ces aveux il résulterait que Simorre a frappé le premier Moutet et Donnât.

23 mai 1908

les détails de l'affaire

Détail navrant : Moutet est père de trois enfants, dont l'aîné a cinq ans à peine. On juge du désespoir de sa jeune femme quand elle a appris l'affreux malheur qui venait de la frapper.

Moutet, qui était un serviteur très estimé de ses chefs, venait de recevoir, le jour même sa nomination, avec avancement, à la maison d'arrêt de Nîmes.

Quand nous sortons de la maison d'arrêt, vers dix heures, nous avons peine à fendre le flot humain qui se presse devant la prison et qui commente avec animation ce drame sanglant.

L'Autopsie

Hier matin, vers dix heures, a eu lieu, dans la salle de dissection de l'hôpital, l'autopsie du malheureux Moutet. Elle a été faite par M. Pailhas, médecin légiste; M. Boussiac, docteur de la prison, et M. Guy, chirurgien de l'hôpital, y assistaient. Étaient présents : MM. Gervais, juge d'instruction; Jordany, substitut du procureur; Alibert et Derrauck, juges; Véron, commissaire central.

A voir ce corps d'homme de trente ans, merveilleusement musclé et moulé — un véritable modèle d'anatomie, dit quelqu'un — étendu sans vie sur le marbre, on se fait une idée de la violence du coup qu'il a fallu pour avoir ainsi raison d'une telle force, d'une telle résistance.

L'autopsie, pratiquée par M. le docteur Pailhas, accuse le défoncement de la boîte

23 mai 1908

les détails de l'affaire

crânienne à la partie temporale droite, puis des traces de strangulation et aussi des traces de compression des testicules.

Cette autopsie confirmerait en tous points les aveux des assassins. C'est au moment où Moutet se baissait qu'il fut frappé à la tête par Simorre. Il s'affaissa : ils se précipitèrent alors sur lui, lui serrèrent la gorge, puis comme il ne donnait plus signe de vie, ils le traînèrent dans la cellule où ils l'enfermèrent.

Autres détails

Voici, d'autre part, des détails complémentaires sur ce drame et tels qu'ils résultent des aveux mêmes des criminels. Lorsque M. Donnat eut verrouillé la porte qui donne sur la cour et qui fait communiquer cette dernière avec le couloir de sortie, Besse et Simorre virent qu'il n'y avait rien à faire de ce côté; ils remontèrent en hâte au deuxième, s'emparèrent des draps qui étaient aux lits des gardiens, puis, avec un banc arraché à la table du chauffoir, ils s'efforcèrent de briser le grillage en fer de la fenêtre de la cellule. De là, avec les draps de lit, ils espéraient descendre à l'étage inférieur et, toujours avec les draps de lit attachés au banc de la table, franchir le mur extérieur.

N'ayant pu réussir à briser les barreaux de la cellule, ils redescendirent dans la cour et s'enfermèrent dans la cuisine. De là, ils espéraient, à la faveur du désarroi, gagner la porte d'entrée et s'enfuir dès qu'on vien-

23 mai 1908

les détails de l'affaire

drant à l'ouvrier. C'est dans la cuisine que le troisième gardien les trouva en faisant sa ronde. C'est à lui qu'ils se rendirent et à qui ils remirent les clefs. — P. Arnal.

P.-S. — Nous avons été prendre des nouvelles de M. Donnat, le gardien-chef, si miraculeusement échappé à la mort. Il avait passé une assez bonne nuit. Sauf des complications assez difficiles à prévoir, on espère que les blessures qu'il a reçues, quoique graves, n'auront aucune suite fâcheuse pour lui. — P. A.

25 mai 1908

les suites de l'affaire

TARN

UN DRAME DANS UNE PRISON

Le troisième gardien attendu est arrivé. Le service de surveillance se trouve, par suite, rétabli comme avant le crime. Toutefois le peloton d'infanterie reste en permanence à la prison.

L'émotion provoquée en notre ville, d'habitude si paisible et si calme, par l'abominable forfait commis par Besse et Simorre, n'est pas calmée. Les journaux locaux et régionaux sont lus avec avidité par une foule désireuse de connaître tous les détails de cet épouvantable drame. Dès la première heure, *la Dépêche* voyait son stock de numéros épuisé. Il est vrai que ce crime, par son audace même est bien fait pour passionner l'opinion.

Leurs projets d'évasion

Au fur et à mesure que l'enquête judiciaire se poursuit, que les interrogatoires se complètent, on sait mieux la trame de ce drame sanglant. On se rend mieux compte du plan d'évasion qui avait été conçu par ces professionnels du crime, Besse et Simorre.

L'exécution en fut audacieuse, et il s'en fallut de bien peu qu'elle ne fut couronnée de succès. Au surplus, les criminels avaient examiné deux moyens de s'enfuir. Le premier, consistait à arriver, — les gardiens n'étant

25 mai 1908

les suites de l'affaire

plus gênants, — jusqu'à la porte qui sépare la cour du couloir de sortie et des appartements privés du gardien-chef. Possesseurs de toutes les clefs, ils pouvaient assez facilement y arriver. Parvenus chez le gardien-chef que serait-il arrivé ?

On frémit rien que d'y penser. Pour sortir à la nuit sans doute afin de mieux passer inaperçus — il fallait obtenir « le silence » de Mme Donnat, de son fils, et, peut-être aussi, de ce gardien qui devait prendre le service de nuit. On voit, par cette seule hypothèse (qui pouvait devenir une réalité), combien il faut se louer de la présence d'esprit et de courage de Mme Donnat. Que la porte n'eût pas été verrouillée, que les détenus n'eussent pas vu le geste et entendu le bruit des verrous et le premier plan des misérables pouvait réussir. Parvenus chez le gardien-chef, la femme et l'enfant mis hors d'état de s'opposer à leur sortie. Besse et Simorre étaient les véritables « gardiens » de la maison dont ils pouvaient sortir à l'heure de la nuit qui leur aurait plu, grimes ou non, mais très vraisemblablement avec des habits autres que ceux qui forment le costume ordinaire des prévenus.

25 mai 1908

les suites de l'affaire

Les Obsèques du gardien Mouttet

Les obsèques du malheureux gardien assassiné eurent lieu hier matin, à huit heures et demie. Elles furent, malgré l'heure matinale et la pluie, réellement imposantes. Il était certain que la population avait voulu, par sa présence, donner un témoignage de sa sympathie émue pour cet humble serviteur mort si tragiquement et pour la famille que sa mort touche si cruellement.

La levée du corps eut lieu à l'hôpital.

Le Cortège

M. le préfet du Tarn, accompagné de M. Carré, son chef de cabinet, le père et le beau-père de la victime conduisaient le deuil. Dans le cortège, qui comprenait plus d'un millier de personnes, nous citons au hasard du souvenir : M. le général Barrès, son aide de camp, le colonel, la plupart des commandants du 15^e, le commandant et le capitaine de gendarmerie, des officiers supérieurs, le procureur de la République et son substitut, MM. Gervais, Bosc, Alibert, Durouch, juges; les adjoints au maire d'Albi, l'inspecteur d'académie, M. Bouteiller, inspecteur d'académie honoraire; le directeur des postes et télégraphes, l'inspecteur des enfants assistés, la plupart des chefs de service, le président du tribunal de commerce, les juges audit tribunal, les conseillers de préfecture, les chefs de division, des conseillers municipaux, des pro-

25 mai 1908

les suites de l'affaire

fesseurs, les membres de la commission de surveillance et le médecin de la prison, la plupart des membres du barreau, le conseil d'administration et le personnel de l'hospice, MM. Véron et Simon, etc., etc.

Le char était orné de belles couronnes. La plus belle — une magnifique couronne de roses — était portée par deux agents. Sur une écharpe rouge, cette inscription : « A Mouttet, mort victime du devoir. » Sur tout le parcours se massait une foule attristée et recueillie.

De l'église, le cortège s'est rendu à la gare d'Orléans où le corps, qu'accompagne la malheureuse famille du mort, sera dirigé sur Aix, en Provence, pays natal de ce brave Mouttet.

Discours du préfet

Devant le fourgon, renfermant le cercueil, M. le préfet a prononcé, d'une voix émue, le discours suivant :

« J'ai la douloureuse mission d'apporter sur ce cercueil l'hommage du gouvernement et de l'administration pénitentiaire.

» Le gardien Mouttet est mort dans l'exercice de sa fonction, frappé sans avoir pu se défendre par deux détenus, deux scélérats, opprobres de notre société qui répondront de leur crime devant la justice. Pareil sort était destiné à l'excellent gardien-chef Donat, qui heureusement survivra aux graves blessures qu'il a reçues.

25 mai 1908

les suites de l'affaire

» Mouttet, que nous perdons ainsi dans la pleine force de la jeunesse et de la vie, n'était pas seulement un homme de nature droite et sympathique. C'était aussi un de nos meilleurs agents, zélé, consciencieux, humain, hautement estimé de tous ses chefs. Il laisse dans l'administration une page irréprochable, qui malheureusement s'achève en lettres de sang.

» La République aura soin de sa pauvre veuve, douce et innocente victime, et de ses trois enfants.

» Il nous arrive parfois, dans la sécurité où nous vivons, d'oublier les agents dévoués et modestes, hommes de police, gendarmes, gardiens de prisons, gardiens d'aliénés, à qui nous devons d'être protégés. Il faut des faits comme celui-ci, qui soulève notre horreur profonde, pour nous ouvrir les yeux, pour nous faire apprécier comme elles le méritent, ces qualités de vigilance, de courage, d'abnégation, honneur de la nature humaine, qui attestent en effet, par les deuils laissés sur la route, leurs droits à la reconnaissance publique.

» C'est pourquoi, devant ce cercueil qu'accompagnent nos regrets et notre sympathie profonde, je m'incline, au nom de tous, respectueusement et très bas »

La pauvre mère de Mouttet — la veuve n'ayant pu quitter ses trois petits enfants — dont la douleur faisait peine à voir, ainsi

25 mai 1908

les suites de l'affaire

que le père, ont remercié le préfet : « Je remercie aussi, disait la pauvre femme en pleurs, la population d'Albi des marques de sympathie qu'elle nous donne. »

A dix heures, cette triste cérémonie prenait fin.

A la Prison

Après les obsèques, nous nous sommes rendu à la maison d'arrêt pour prendre des nouvelles du gardien-chef Donnât, dont l'état, quoique plus satisfaisant, reste grave. Néanmoins il a pu prendre du repos cette nuit : les vomissements ont à peu près cessé et il a pu absorber des aliments liquides. Le blessé, qui ignore toujours la mort de son subordonné, ne cesse d'en réclamer des nouvelles. Après que M. le préfet lui a eu annoncé qu'il venait d'obtenir la médaille pénitentiaire, il s'est tourné vers sa femme et lui a dit : « Et Mouttet ? — Il a obtenu deux cents francs », lui a répondu celle-ci, obéissant en cela aux prescriptions du docteur qui a recommandé de lui laisser ignorer encore la mort du gardien. « Ah ! tant mieux, c'est son avancement de classe : il l'a bien mérité. » L'excellent homme ne se doute certes pas de ce que ce cri du cœur a de tristesse ironique !

25 mai 1908

les suites de l'affaire

Les Criminels

Les criminels, eux, n'ont pas perdu le sommeil. Ils ont le repos complaisant et facile des brutes. Toutefois, en dehors de ces heures de repos, ils se montrent préoccupés; physiquement, ils sont affaiblis.

Les recherches pour retrouver le pavé n'ont pas donné de résultats : à cause du danger, il a fallu les suspendre.

On a découvert sur le lit où le gardien-chef a été retrouvé évanoui des mouchoirs tressés en corde; on a trouvé aussi des bretelles et des ficelles teintées en violet. Ils voulaient, disent-ils, se servir de tout cela pour ligoter le gardien. On le voit, les criminels avaient longuement mûri leur sinistre projet et tout mis en œuvre pour qu'il réussît.

P. Arnal.

26 mai 1908

des précisions sur l'affaire

TARN

LE RAME DANS UNE PRISON

Le père et la mère du gardien assassiné ont quitté Albi dimanche matin, à 10 h. 20, via Castres, emportant avec eux le corps de leur malheureux fils.

La veuve et ses trois petits enfants, accompagnés du grand-père maternel, n'ont pu partir que le soir à 5 heures, leur déménagement n'ayant pu être terminé plus tôt. A la gare, des voisins et des amis ont fait leurs adieux à cette pauvre femme, si éprouvée et toujours désolée.

A la prison, les criminels restent soumis au régime spécial que leur a valu leur double attentat. Toutefois, s'ils se montrent préoccupés du sort qui leur est réservé, ils n'en continuent pas moins de dormir et de manger de bon appétit. Heureuses brutes !

L'état du gardien-chef Donnat va s'améliorant, mais bien lentement. Donnat ignore toujours la mort de Mouttet : « Comment va-t-il ? Que fait-il ? » telles sont les questions qu'il pose à son entourage.

Quelques précisions. — Les plans d'évasion

Nous pouvons aujourd'hui faire quelques précisions qui ont leur importance. En premier lieu, on peut affirmer que les criminels

26 mai 1908

des précisions sur l'affaire

n'ont pas tenté de s'évader, tout d'abord, par la porte de sortie — qui a été, en l'espèce, comme un pis aller. Ils avaient caressé l'espoir de s'enfuir en franchissant le mur de ronde et le mur d'enceinte. A cet effet, pendant que l'un d'entre eux courait au chauffage prendre le banc, ou plutôt une longue barre qui sert d'appui, l'autre ouvrait, avec les clefs dont il était porteur, la chambre des gardiens, s'emparait des quatre draps de lit et rejoignait son camarade, puis, toujours avec les clefs qu'ils avaient enlevées aux malheureux gardiens, ils ouvraient la porte de la dernière cellule — celle qui se trouve à l'extrémité du bâtiment, près du mur de ronde, et se mettaient en mesure d'enfoncer ou de briser, avec la barre dont ils étaient porteurs, le grillage en fer qui est appliqué à l'extérieur, au-dessus des barreaux de la fenêtre.

Le grillage forcé, ils attachaient aux barreaux de la fenêtre les quatre draps de lit noués entre eux et dont la longueur totale suffisait amplement à atteindre le sol ; puis, avec les clefs dont ils s'étaient emparés, ils ouvraient la porte de la cour, grimpaient au moyen des draps de lit qui ne se trouvaient qu'à quelques centimètres du mur de ronde, au faite de ce mur, et de là franchissaient le mur d'enceinte, ainsi que l'avaient fait, il y a une dizaine d'années, d'autres détenus.

26 mai 1908

des précisions sur l'affaire

Le grillage ayant résisté, force leur fut d'abandonner ce premier projet et de passer au second — celui de la porte de sortie — et qui, pour réussir, comportait d'autres meurtres, d'autres crimes.

Nous avons dit à quelles circonstances il devait avoir échoué.

Autres précisions

Nous devons à la vérité de combler les lacunes de notre premier récit, écrit à la hâte et à l'heure où la lumière n'était pas faite sur ce sombre drame, par suite rendre justice au gardien Chiot, comme nous l'avons fait pour la vaillante compagne du gardien-chef.

C'est Chiot qui, pendant que les gendarmes commençaient leur ronde d'un côté qui, découvrit seul, de l'autre côté, sous la table de la cuisine où ils s'étaient réfugiés, les deux criminels. L'obscurité était déjà à peu près complète. Pour arme, Chiot n'avait qu'un bâton. C'est à lui que Besse cria : « Nous nous rendons » et c'est à lui que Simorre remit les clefs.

Ce fut Chiot qui se rendit au premier étage où il trouva, étendu et sans vie, le malheureux Mouttet, assassiné. Voyant qu'il ne respirait plus, il fut aussitôt à la recherche de son chef qu'il trouva ecoudé sur le lit, couvert de sang et presque sans connaissance.

C'est faire œuvre juste que d'appeler l'attention de l'administration compétente, sur cet excellent agent, qui fit aussi, en cette circonstance, courageusement son devoir.

26 mai 1908

des précisions sur l'affaire

Dans leurs cellules

Au cours de la visite que, comme membre de la commission de surveillance, nous avons faite à la prison, il nous a été possible de nous rendre compte *de visu* des projets des deux criminels. Cela nous permet de donner

à nos lecteurs quelques détails inédits et faire des précisions utiles.

Nous avons vu, à travers les vasistas les deux assassins. Besse était vêtu d'un pantalon et d'un gilet : il était assis sur le lit, la tête à demi cachée par les mains, les coudes appuyés aux genoux. Il paraissait réfléchir : il n'a pas bougé. Il a jeté vers le vasistas un regard oblique mais rapide, sans faire le moindre mouvement.

Simorre, vêtu d'un pantalon, avait le dos tourné vers la porte. Comme Besse, il était assis sur le lit, les coudes aux genoux, la tête à demi enfoncée dans les mains. Lui, aussi, devait être en proie à de sombres réflexions. Pas plus que Besse, il ne s'est retourné.

Détails complémentaires

Ils se rapportent à Besse seul. Notre excellent ami Jau disait, avant-hier, ce qu'avait fait Besse au cours de son séjour à Lavaus. Besse, avant d'être enfermé, avait séjourné quelque temps à Albi, où il avait essayé de se débarrasser des produits de son cambriolage du château de Lombers. A l'un

26 mai 1908

des précisions sur l'affaire

Il a vendu une pendule, à l'autre des ustensiles de cuisine, des draps etc., etc. A tous, pour inspirer confiance, il disait qu'il venait de faire un héritage et qu'il se défaisait ici des objets qui l'embarrassaient.

L'instruction de cette triste affaire, que M. Gervais mène avec conscience et célérité, sera bientôt close, ce qui fait supposer que la prochaine session des assises du Tarn sera appelée à en connaître.

Le portrait des deux assassins que « la Dépêche » a fait tirer sont, depuis hier, exposés aux vitrines de notre dépositaire albigeois, M. Tranier. — P. A.

28 octobre 1908

rappel des faits à la veille du procès

Un Drame dans une Prison

Devant les assises du Tarn. — A la maison d'arrêt d'Albi — Deux gardiens assassinés. — Une tentative d'évasion. — Le sang-froid d'une femme.

Parmi les affaires inscrites au rôle de la présente session des assises du Tarn, il en est une d'une exceptionnelle gravité. Elle donnera très probablement lieu à d'assez longs débats, et peut-être aussi à un transport, sur les lieux du crime, de la cour et du jury c'est l'affaire qui concerne les détenus Besse et Simorre, les tristes héros de l'épouvantable drame de la maison d'arrêt d'Albi.

Coup d'œil en arrière

Le 21 mai dernier, entre sept et huit heures du soir, la nouvelle se répandit en ville, ou elle provoqua aussitôt une légitime émotion, que deux gardiens de la prison venaient d'être assassinés par deux détenus. Moins d'une heure après, un millier de personnes se trouvaient déjà devant la maison d'arrêt attendant, non sans quelque impatience, des détails sur le drame qui venait de se dérouler dans l'intérieur de la prison. Et comme en de telles occurrences l'imagination populaire n'a pas de frein, il n'était plus question,

28 octobre 1908

rappel des faits à la veille du procès

quelques instants après, que d'une révolte des détenus, des prévenus et du massacre de tous les gardiens. Il n'y avait pas eu de « révolte », mais ce qui était malheureusement certain, c'est qu'un gardien, Mouttet, avait été assassiné et que le gardien-chef, Donat, venait d'être trouvé enfermé dans une cellule où il avait été laissé pour mort, baignant dans son sang, mais respirant encore.

Par la façon dont il avait été conçu et exécuté, ce crime épouvantable n'attirait pas seulement l'attention sur les deux malheureuses victimes, connues et estimées en ville, mais encore celle de l'administration pénitentiaire qui avait eu le tort d'opposer aux demandes d'amélioration du service intérieur de la prison une coupable indifférence. Il provoquait dans le personnel pénitentiaire de France, mis bientôt au courant du drame par le journal corporatif, une profonde douleur : Deux de ses membres venaient de succomber, modestes victimes du devoir, traîtreusement frappés ! Il est vrai que si l'administration pénitentiaire ne sut pas prévoir, le gouvernement, lui, en la personne du ministre de l'intérieur, président du conseil, manifesta, dès la première heure, aux victimes et à leurs familles toute sa douloureuse sympathie. Il adressait un premier secours à la veuve du gardien Mouttet ; M. et Mme Donat obtenaient, pour leur belle conduite, la médaille pénitentiaire, et M. Chiott, à qui on devait l'arrestation des assassins, un avancement mérité.

28 octobre 1908

rappel des faits à la veille du procès

Un tel crime, perpétré dans des conditions particulières de ruse et d'audace stupéfiante, était bien fait pour émouvoir profondément une population aussi paisible que celle d'Albi. Il devait aussi, par la férocité avec laquelle il avait été exécuté, jeter partout la consternation.

C'est pourquoi, avant que ne s'ouvre l'audience criminelle, il nous a paru utile de revenir sur les détails essentiels de cet odieux assassinat. Les connaissant, nos nombreux lecteurs pourront plus facilement suivre les débats de cette affaire certainement appelée à avoir, dans la région, un réel retentissement.

Les Héros du Drame

Tristes héros s'il en fut ! En vérité, deux brutes faites pour le mal, dont l'une, plus intelligente, fut sans doute la pensée qui conçoit, dont l'autre, faite de plus de bestialité, devint la main qui exécute. Il est vrai d'ajouter, pour être dans l'entière vérité, que si la paternité du projet semble plus particulièrement revenir à Besse, tous deux rivalisèrent d'ardeur dans la lugubre besogne. S'il est constant que Simorre a frappé et tué Mouttet, Besse n'en compte pas moins à son actif les coups dont a failli mourir Donat.

Leur Passé

Avant de faire à la maison d'arrêt d'Albi la connaissance de Simorre, Besse était do-

28 octobre 1908

rappel des faits à la veille du procès

mestique. Cette dépendance de tous les jours pesait à cet homme intelligent, à l'esprit inventif. Il se fit voleur et escroc. Avant que la justice ne le cueillît pour toujours, on le trouve installé dans un petit château des environs de Lombers dans lequel il avait pénétré par effraction et la nuit. Il ne quittait sa **nouvelle demeure que pour se rendre à Albi**

ou dans les villes voisines où il vendait, quelquefois à vil prix, les mille objets qui se trouvaient au château et qu'il pouvait transporter : services divers, armes, lingerie, bibelots, draps, etc. Il avait établi son quartier général à Albi, où il vivait largement du produit de ses ventes et où, nanti d'une décoration militaire, il se faisait passer pour un ancien sous-officier qui venait d'hériter d'un oncle. C'est « l'héritage » de « l'oncle » qu'il écoulait quand, au retour d'une de ses expéditions au château, il fut pris et enfermé. Lors de la dernière session des assises, il était condamné à dix ans de travaux forcés pour vols qualifiés.

Simorre, lui, est plutôt un coureur de grands chemins, profitant des occasions pour parer à l'insuffisance du vague métier de « marchand ambulant » qu'il prétendait exercer. Il sortait d'une maison d'arrêt d'où il venait de purger une condamnation quand, passant certain jour à travers champs, il aperçut à l'orée d'un bois, gardant un troupeau, une fillette d'une douzaine d'années.

28 octobre 1908

rappel des faits à la veille du procès

L'attirer sous les arbres, à l'abri des regards, se jeter sur elle, la renverser et, malgré sa résistance et ses cris, la souiller, fut l'exploit qui fit de Simorre, à la prison, le compagnon de Besse.

Par leur passé, par leur peu d'amour du travail, par des appétits bas et grossiers, Besse et Simorre étaient bien faits pour s'entendre. Ils s'entendirent, en effet, mais ce fut pour commettre le plus odieux et le plus lâche des assassinats.

Un Projet d'évasion. — Un double Crime

A qui revient le triste honneur d'avoir conçu et préparé le plan d'évasion dont l'exécution fit deux victimes ? A Besse, dit-on, dont l'imagination est féconde et l'esprit souple. Au surplus, les débats, très vraisemblablement, l'établiront. Notre tâche est plus simple : c'est de nous en tenir au récit du crime, dont l'examen nécessitera de longues audiences.

Nos lecteurs y trouveront, avec l'acte d'accusation, que nous publierons en temps et lieu, tous les éléments d'information de nature à les éclairer sur les débats qui vont avoir lieu.

28 octobre 1908

rappel des faits à la veille du procès

L'Exécution

Le projet conçu et longuement mûri dans le silence et l'isolement de la prison, Besse et Simorre décidèrent de passer à l'exécution. Ce fut le jeudi 21 mai, à sept heures, après le repas du soir, au moment où les gardiens procèdent au « couchage », qu'ils se mirent à leur sinistre besogne. Tous deux se trouvaient, après le dîner, au premier étage, dans une salle où les détenus prennent leur repas et qu'on appelle le « réfectoire ». Ce fut Mouttet qui vint les y chercher pendant que le gardien-chef surveillait le couchage à l'étage supérieur. La porte ouverte, Besse sortit le premier. Le gardien, tenant d'une main la clef logée dans la serrure, s'effaça pour le laisser passer. A peine venait-il de le dépasser, que Besse se baissa comme pour ramasser un objet. Mouttet, par un mouvement naturel et comme instinctif, tourna la tête de son côté pour suivre le mouvement de Besse. A ce moment, Simorre, resté en arrière, frappa Mouttet à la tête d'un pavé qu'il avait enlevé de la cour et dont il fit comme une fronde-massue en l'enveloppant dans son mouchoir. Le coup fut si adroitement et si violemment assené que Mouttet, qui était taillé en hercule, qui était en outre en pleine force, en pleine jeunesse, tomba comme une masse, sans pousser un cri, le crâne fracassé !

Ce premier crime accompli, Besse et Simorre traînèrent le cadavre du corridor dans

28 octobre 1908

rappel des faits à la veille du procès

la salle, où ils l'abandonnèrent. Rappelons, en passant, que l'autopsie a révélé sur le corps du gardien lâchement assassiné des traces de strangulation et des lésions aux parties sexuelles. Cela semblerait indiquer que Besse et Simorre, après avoir frappé, avaient tenu à s'assurer que Mouttet ne serait plus un obstacle à leur projet d'évasion. Ce surcroît de précautions éclairerait d'une lumière sinistre la criminelle résolution des assassins !

Après Mouttet, Donat

Mouttet mort et son cadavre enfermé dans la salle, les deux assassins se dirigèrent tranquillement vers l'escalier qui mène au deuxième étage. Ils le gravirent comme si rien n'était venu rompre la monotonie des opérations quotidiennes du couchage. Cet escalier, au milieu duquel est un palier, forme coude, ce qui rend la surveillance difficile et justifie la présence effective de plusieurs gardiens, chose que n'a jamais voulu comprendre l'administration pénitentiaire, sourde aux justes réclamations de la commission de surveillance.

Au haut de l'escalier les assassins rencontrèrent Donat, qui, impatient, venait à leur rencontre. Rien d'anormal ne trahit les meurtriers de Mouttet, et Donat, croyant que son compagnon, comme tous les soirs, suivait, précéda les détenus et, sans méfiance, se dirigea vers la cellule de l'un d'eux. A peine

28 octobre 1908

rappel des faits à la veille du procès

se baissait-il pour introduire la clef dans la serrure que les deux assassins se précipitèrent sur lui et que l'un d'eux, Besse, le frappait plusieurs fois à la tête avec la massue improvisée qui avait servi à donner la mort à Mouttet. Comme ce dernier, Donat, assommé, perdant son sang tomba comme une masse, sans pousser un cri. Donat abattu, ne donnant pas signe de vie, Besse et Simorre s'emparaient des clefs dont il était porteur, puis, après avoir traîné le corps jusque dans la cellule, l'y enfermaient.

Les gardiens morts ou désarmés, les misérables passèrent à l'exécution de la seconde partie de leur projet : l'évasion.

Un Grillage qui résiste

Débarrassés de Mouttet et de Donat, les deux criminels couraient à la chambre des gardiens de nuit, s'emparaient des quatre draps de lit, et pendant que l'un d'eux les nouait bout à bout, l'autre redescendait à l'étage inférieur, enlevait de la table du réfectoire la traverse et remontait rejoindre son compagnon. Tous deux alors se dirigeaient vers la cellule du fond qu'ils ouvraient avec l'une des clefs dont ils étaient porteurs. La fenêtre de cette cellule donnait sur la cour intérieure presque à l'angle, à une très petite distance du mur de ronde. Leur plan était simple et renouvelé d'une évasion qui avait failli réussir et à la suite de laquelle l'administration pénitentiaire,

28 octobre 1908

rappel des faits à la veille du procès

qui ne sut jamais bien prévoir, avait fait doubler les barreaux de la fenêtre d'un grillage extérieur. Il s'agissait pour les assassins de forcer ce grillage ou d'en briser assez de mailles pour qu'il fût possible de faire passer les draps de lit dont une extrémité était attachée à l'un des barreaux pendant que l'autre atteignait le sol. Cela fait, nos deux misérables descendaient au rez-de-chaussée, nantis des clefs prises au gardien-chef qu'ils croyaient mort, ouvraient la porte qui donne dans la cour, grimpaient, avec l'aide des draps de lit, jusqu'à la fenêtre, enjambaient facilement le mur de ronde, et là, avec l'aide de la traverse ils passaient du mur de ronde au mur extérieur, séparés l'un de l'autre de quelques mètres seulement, et toujours avec l'aide des draps de lit dont la partie inférieure était projetée au-delà du mur extérieur ils se laissaient glisser le long de celui-ci jusqu'à un ou deux mètres du sol.

C'était, avec la nuit venue, la possibilité de fuir et de se dérober ensuite aux recherches de la justice.

Malheureusement pour Besse et Simorre, dont le plan était excellemment conçu, le grillage extérieur de la cellule résista à toute pression à tout choc. Besse et Simorre eurent beau se servir de la barre comme d'un bélier, le grillage ne bougea pas.

Il fallut modifier le projet d'évasion longuement caressé.

28 octobre 1908

rappel des faits à la veille du procès

Changement de tactique

Le temps pressait. Il n'y avait plus qu'un moyen de s'évader : passer par la porte de

sortie. Certes, nos criminels pouvaient arriver jusque là avec les clefs enlevées au gardien-chef. Mais il y avait, à la sortie, la femme du gardien-chef et son jeune fils (le troisième gardien, Chiott, n'était pas de service : il n'était pas dans la prison). Bah ! on atteindrait la porte de sortie sans éveiller l'attention et au besoin on vaincrait ce nouvel obstacle.

Les assassins n'hésitèrent pas, abandonnant barre et draps, ils descendent au rez-de-chaussée, traversent les corridors devenus vides et atteignent la porte qui donne sur la cour de sortie qu'ils ouvrent. Devant eux se trouve, à l'autre extrémité de la cour, la porte du couloir laquelle aboutit à la porte de sortie. Ils en ont la clef. Ils vont l'ouvrir. Ils touchent au but : c'est la fuite c'est, pour eux, la liberté !

Une femme veillait !

Le sang-froid et la présence d'esprit d'une femme

L'heure à laquelle le gardien-chef revenait habituellement de sa tournée du soir était déjà passée. Inquiète, Mme Donat avait plusieurs fois mis en mouvement la sonnerie électrique qui va du bureau du gardien-chef au couloir de la prison où, d'habitude, se

28 octobre 1908

rappel des faits à la veille du procès

tiennent les surveillants. Aucune réponse n'ayant été faite à ses appels et son mari ne revenant toujours pas, d'inquiète, Mme Donat devint anxieuse. En proie à de sombres pressentiments, elle ne quittait pas des yeux la porte de la prison qui donne sur la cour. Tout à coup, elle vit la porte s'ouvrir lentement, et, par l'entre-bâillement, poindre la tête puis le corps d'un homme : elle reconnut Besse. Elle ne douta plus : son mari et Mouttet étaient morts et les assassins s'évadaient !

Malgré l'angoisse que cette apparition avait fait naître en elle, Mme Donat ne perdit pas la tête. De la fenêtre où, depuis plus de vingt minutes elle se tenait en observation, elle se précipita plutôt qu'elle ne courut vers la porte qui sépare la cour du corridor de sortie, poussa les verrous et, sans hésiter, envoya son jeune fils donner l'alarme à la gendarmerie et prévenir le gardien Chiott.

La présence d'esprit de Mme Donat empêcha l'évasion des assassins : elle eut un autre résultat, c'est d'éloigner de son fils et d'elle le terrible danger qui les menaçait. Besse avait en mains la clef de la porte que Mme Donat venait de verrouiller. Il pouvait donc facilement l'ouvrir, sauter à la gorge de la pauvre femme et, avec l'aide de son sinistre compagnon, forcer la mère et l'enfant à se taire. Qui sait même si les deux assassins n'auraient pas commis d'autres crimes ! Quoi qu'il en soit, sans le sang-froid de Mme Do-

28 octobre 1908

rappel des faits à la veille du procès

nal, le projet d'évasion forcément improvisé de Besse et Simorre réussissait complètement. Parvenus à la conciergerie, — la femme du gardien-chef et de son fils n'étant pas un obstacle devant lequel de pareils criminels reculent, — Besse et Simorre étaient, jusqu'au lendemain, les vrais maîtres de la prison. Ils pouvaient en sortir immédiatement ou bien attendre une heure quelconque de la nuit.

Ils pouvaient encore, en toute quiétude, fouiller les appartements des époux Donat, prendre tout l'argent qu'ils possédaient sans oublier celui du dépôt, se déguiser ou s'affubler des habits du gardien, puis courir dans la nuit ou prendre le train et débarquer, au soleil levant à Port-Bou, avant même que l'éveil eût été donné à la maison d'arrêt d'Albi!

On voit par là les conséquences heureuses du sang-froid et de l'esprit de décision d'une femme qui croyait son mari mort et dont le cœur, à cette minute même, était en proie aux plus mortelles angoisses.

Cachés dans la cuisine

Besse et Simorre avaient-ils entendu, — ce qui est probable — le bruit des verrous ? Avaient-ils saisi les paroles de Mme Donat les interpellant après avoir verrouillé la porte ? Les débats nous l'apprendront. Ce qui est certain c'est que lorsque la femme du gardien revint à son poste d'observation ils avaient disparu.

28 octobre 1908

rappel des faits à la veille du procès

Quelques instants après — qui parurent longs à Mme Donat — le gardien Chiott et les gendarmes arrivaient. L'enfant avait fait diligence !

Mis rapidement au courant de ce qu'elle avait vu, le gardien Chiott se mit courageusement à la recherche des assassins. Pendant que les gendarmes fouillaient les servitudes qui se trouvent du côté droit de la cour, Chiott fouillait les appartements qui se trouvent sur le côté gauche : cuisine et buanderie. Pénétrant dans la cuisine après avoir visité la buanderie, le gardien Chiott aperçut sous la grande table comme une grande masse que l'obscurité rendait informe. Comprehant toutefois que c'étaient les assassins il les interpella d'une voix ferme : « Que faites-vous là ? — Nous nous rendons », répondit une voix. C'était Besse. Les gendarmes survenant les prisonniers se rendaient sans résistance. Sur la table on trouva un grand coutelas qui avait été enlevé du tiroir. Était-ce les assassins qui l'y avaient placé ? Peut-être.

La Découverte des Victimes

Besse et Simorre entre les mains des gendarmes, Chiott, pourvu des clefs que Besse lui avait remises, pénétra seul dans la prison et sans se demander si les assassins, leur coup fait, avaient ouvert les cellules des prévenus, se mit à la recherche du gardien-chef et de Mouttet que Besse et Simorre venaient de lui déclarer avoir simplement « étourdis ».

28 octobre 1908

rappel des faits à la veille du procès

Le premier qu'il découvrit fut le malheureux Mouttet, qu'il trouva étendu sur le dos dans la salle du réfectoire, mais ne donnant plus signe de vie.

Si Mouttet était mort, Donat pouvait vivre encore. Le courageux gardien poursuivit ses investigations. Au deuxième étage, il trouva dans la cellule où il avait été enfermé, Donat, dressé à demi sur la couchette où, étant revenu à lui, il avait pu se traîner. La couchette était couverte de sang. Sur le parquet le sang formait une rigole et une large flaque.

Donat vivait, mais le gardien avait devant lui un homme à la figure exsangue, aux yeux hagards, incapable de parler, incapable de comprendre et qui, un instant après, retombait sur sa couchette évanoui.

Redescendre à la conciergerie, prendre avec lui des aides et transporter Donat dans ses appartements fut l'affaire d'un instant pour le brave gardien. Le service de l'hospice et les docteurs, prévenus, accouraient en même temps que le préfet du Tarn et les magistrats. Mouttet, dont la mort était constatée, était transporté à l'hospice à fin d'autopsie. Donat, pansé et soigné délirait dans son lit, qu'il ne quittait longtemps après que faible, et, désormais, incapable de tout service actif.

28 octobre 1908

rappel des faits à la veille du procès

Depuis

Cinq mois se sont écoulés depuis que la maison d'arrêt d'Albi était le théâtre de l'épouvantable drame dont nous venons, dans cet « avant-procès », de rappeler les faits essentiels. Mouttet repose dans le cimetière du petit village provençal où le pleurent encore sa jeune veuve et les trois petits enfants qu'il chérissait et dont il était si fier. Mme et M. Donat (qui a pris sa retraite) ont quitté la prison et Chiott est en résidence à Perpignan.

De tous les acteurs de ce drame épouvantable, Besse et Simorre sont seuls à la maison d'arrêt, attendant que la justice criminelle ait prononcé sur leur cas. Ont-ils connu les tourments du remords vengeur et le regret de leur crime est-il venu troubler leur sommeil ? Il ne faut pas se hâter de compatir à leur sort. Simorre est resté la brute des premiers jours, mangeant et dormant, comme indifférent à toutes choses. Besse, plus intelligent, plus éveillé, ne désespère pas. L'essentiel, pour lui, est, présentement, de sauver sa tête. Plus tard il verra. En attendant, comme Simorre, il mange et dort.

Alors, pour ne rien oublier d'essentiel, qu'avant l'abominable crime qui nous occupe, **Simorre avait déjà été condamné par la cour**

28 octobre 1908

rappel des faits à la veille du procès

d'assises du Tarn, pour le viol de la fillette dont nous avons parlé, à dix ans de travaux forcés. Dans les trois jours que lui accordait la loi il s'était pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour. Ce qui explique pourquoi, au moment du crime, il était soumis au régime des prévenus, tout comme Besse. Le pourvoi avait été rejeté depuis un certain nombre de jours. Le souci de la vérité nous oblige à dire que s'il avait été transmis avec diligence, de fait, Simorre et Besse étaient séparés. Qui sait si le crime eût été possible alors ?

Quant à Besse, qui a été condamné, après le crime, par la cour d'assises et pour vols qualifiés à vingt ans de travaux forcés, il n'avait, à ce moment, rien à espérer puisqu'une simple condamnation à trois et cinq jours de prison le faisait tomber sous le coup de la relégation.

Telle est, impartialement exposée, la retentissante affaire dont la cour d'assises du Tarn aura à connaître. Les débats, que nous reproduirons de façon aussi exacte et aussi complète que possible, dureront très probablement deux jours : mercredi et jeudi. — P. Arnal.

30 octobre 1908
le verdict

COUR D'ASSISES DU TARN

Un Drame dans une Prison

DOUBLE CONDAMNATION A MORT

Audience de nuit du mercredi 28 octobre

L'audience est reprise à neuf heures du soir.

M. Merle, procureur de la République, prononce un réquisitoire éloquent et énergique ; il conclut à la peine capitale.

Me Hucher, défenseur de Besse, plaide avec talent. Il conclut en demandant pour son client les circonstances atténuantes.

Me Henry Alibert, dans une brillante plaidoirie, défend Simorre avec habileté.

« Vous rendrez, dit le défenseur, en terminant, un verdict de pitié. Vous donnerez à ces hommes la douceur d'un sentiment qu'ils n'ont pas connu : la bonté.

Les débats sont clos à minuit et demi.

30 octobre 1908

le verdict

LE VERDICT

Pendant que le jury délibère, la salle est houleuse. Au dehors une foule considérable attend le verdict.

A une heure vingt, le jury rapporte un verdict affirmatif sur toutes les questions et muet sur les circonstances atténuantes.

En conséquences, la cour condamne Besse et Simorre **A LA PEINE DE MORT.**

Cette sentence est accueillie dans le fond de la salle par des applaudissements.

Il est deux heures du matin. La foule se retire lentement, indignée du cynisme des accusés pendant les débats.

Devant le palais, les condamnés sont hués vigoureusement lorsqu'ils montent en voiture pour être conduits à la maison d'arrêt.

23 et 24 janvier 1909

la demande de grâce

ALBI

POUR BESSE ET SIMORRE — Mes Alibert et Hucher ont quitté, hier, Albi, pour se rendre à Paris, où ils vont faire auprès du président de la République une suprême démarche en faveur de Besse et Simorre, condamnés à mort pour avoir tué le gardien Mouttet et grièvement blessé M. Donat, gardien chef.

Si M. le président de la République ne fait pas grâce — et le télégramme de réception du secrétariat de la présidence adressé aux défenseurs des assassins fait supposer que la décision de la commission spéciale a été défavorable à ces derniers — l'exécution de Besse et Simorre serait imminente.

L'Affaire Besse-Simorre

Paris, 23 janvier. — Me Henri Alibert, bâtonnier de l'ordre des avocats d'Albi, a été reçu aujourd'hui, à 4 h. 45, par le président de la République, auquel il avait demandé une audience pour l'entretenir des condamnés à mort Besse et Simorre.

M. Fallières avait précisément sur son bureau le dossier de l'affaire, dont il n'avait plus à lire que les derniers feuillets. Le président de la République a néanmoins déclaré à Me Henri Alibert qu'il ne prendra pas de décision avant quelques jours, car il veut étudier l'affaire avec le plus grand soin et il lui donne en ce moment toute son attention.

25 et 27 janvier 1909

rumeurs d'excutions prochaines

Les Autres Condamnés

David, le chef des chauffeurs de la Drôme, sera-t-il exécuté ? On en doute ; car, en dépit des soins empressés qu'il a reçus à la maison d'arrêt de Valence depuis sa tentative de suicide, il est dans un état de faiblesse qui ne permet pas de se prononcer à son égard.

En ce qui concerne les condamnés d'Albi, Besse et Simorre, aucune décision n'est encore prise. Le bruit courait aujourd'hui que la guillotine irait de Carpentras à Albi ; mais ce bruit n'est pas jusqu'ici confirmé.

Carpentras, 26 janvier. — Le bruit courait que les bois de justice doivent partir pour Albi, en vue de la double exécution capitale de Besse et Simorre. D'après mes renseignements, les bois de justice ont été expédiés à Paris, *via* Orange, par le train de onze heures quarante-deux minutes.

Deibler et ses aides ont quitté Carpentras, se rendant à Avignon, à midi cinquante.

L'apaisement s'est fait à Carpentras ; à l'agitation fiévreuse de ces deux derniers jours a succédé en moins de quelques heures un calme morne. — G. B.

29 janvier 1909

les meurtriers dans l'attente

ALBI

BESSE ET SIMORRE. — On s'entretient toujours de « l'exécution » qu'on croyait prochaine, puisque le bruit avait couru, dans la journée de mardi dernier, que Deibler devait venir de Carpentras à Albi, nouvelle que *la Dépêche* a démentie.

Quant à Besse et Simorre, ils ignorent complètement ce qui se passe. Au surplus, on ne leur a pas dit que la commission des grâces avait fait un rapport défavorable et que leurs défenseurs avaient fait, en leur faveur, auprès du président de la République, une suprême démarche. Les criminels ne se doutent point qu'ils peuvent être appelés, d'ici quelques jours, si la grâce présidentielle n'intervient pas, à expier leur crime.

On avait annoncé que les condamnés avaient fait appeler un prêtre et s'étaient confessés. Si nous en croyons des renseignements puisés à bonne source, Besse aurait vivement refusé le ministère de ce dernier et Simorre se serait borné à demander quelques livres de piété.

D'autre part, le syndicat de la presse s'est réuni au sujet des mesures d'excessive rigueur prises par l'autorité administrative et judiciaire en prévision, toujours, de l'exécution. Une démarche doit être faite auprès des autorités pour que la presse puisse renseigner utilement le public.

7 février 1909

la décision est toujours en suspens

La Guillotine

Paris, 6 février. — Depuis la dernière exécution à Carpentras, M. Deibler s'est contenté de faire quelques visites au hangar de la rue de la Folie-Regnault. L'exécuteur des hautes œuvres est bien tranquille. Cependant, il semble que ce repos doive cesser à bref délai, car certains bruits indiquent que, sans tarder, la guillotine partira de nouveau en province.

Au ministère de la justice, on garde le secret le plus absolu sur le départ prochain de M. Deibler. Cependant, on assure que la décision de M. Fallières allait intervenir incessamment.

Pour éviter de nouveaux troubles, comme il s'en est produit pour l'exécution de Danvers, la décision de M. Fallières ne sera connue que par le départ des bois de justice, lequel sera tenu très secret. On peut s'attendre à un départ furtif la nuit.

Ce serait pour Albi que M. Deibler et ses aides partiraient; ils procéderaient à une double exécution, celle de Besse et Simorre, condamnés à mort le 29 octobre dernier.

8 février 1909

on s'approche de la décision

La Guillotine

Paris, 7 février. — Dans la matinée, M. Briand, ministre de la justice, accompagné du directeur des affaires criminelles et des grâces, s'est rendu chez M. Clemenceau, au ministère de l'intérieur. Cette entrevue a pris fin à onze heures et demie. Le ministre de la justice, toujours accompagné de son directeur, s'est rendu à l'Elysée chez le président Fallières.

On croit que ces visites ont pour objet le prochain départ de la guillotine pour Albi, où attendent Besse et Simorre.

9 février 1909

le recours en grâce est rejeté

La Guillotine

Paris, 8 février. — Le président de la République vient de statuer sur le sort de plusieurs condamnés à mort.

Les condamnés Simorre et Besse seront exécutés mercredi matin à Albi; les bois de justice partiront cet après-midi.

D'autre part, le président de la République a commué la peine de mort prononcée contre trois autres condamnés en celle des travaux forcés à perpétuité. Bénéficient de ces grâces :

1. Le tisserand Everaert, condamné à mort par la cour d'assises du Nord, pour avoir assassiné, le 15 juin 1908, sa femme qui venait d'abandonner le domicile conjugal;

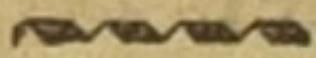
2. Boulangier, condamné à mort par la cour d'assises de Loire-Inférieure, pour meurtre;

3. Bardy, condamné à mort par la cour d'assises de Constantine, pour assassinat de M. Loussel, administrateur de la commune mixte de Moila, et tentative d'homicide.

9 février 1909

le bourreau a quitté Paris pour Albi

La Guillotine



Paris, 8 février. — M. Deibler, exécuteur des hautes œuvres, accompagné de ses aides, a quitté Paris ce soir, à 8 h. 45 pour se rendre à Albi où il va procéder à l'exécution de Besse et de Simorre, condamnés à mort par la cour d'assises du Tarn, pour assassinat d'un gardien de prison et tentative d'assassinat sur la personne d'un autre gardien, dans le but de s'évader de la prison où ils étaient détenus.

Le bourreau et ses aides ont pris place dans un compartiment réservé de deuxième classe du train 23; ils seront à Albi demain matin, à 10 h. 10.

Avant son départ, M. Deibler avait fait procéder à l'embarquement des bois de justice; ceux-ci, placés dans le fourgon qui les avait amenés à la gare, ont été placés sur un truc attaché au train de messageries 1035. Ils quitteront Paris à minuit 55 et arriveront demain à Albi.

Le départ du bourreau a passé inaperçu.

11 février 1909

l'exécution a eu lieu la veille

La Guillotine

L'Exécution de Besse et Simorre à Albi

*La Veillée funèbre. — Devant la Prison.
Les Préparatifs. — Le Réveil des Con-
damnés. — L'Exécution.*

La Veille

D'aucuns, parmi lesquels le dévoué défenseur de Simorre, ont, jusqu'à la dernière heure, cru en la grâce présidentielle.

Au lieu de la grâce, ça été l'expiation suprême.

C'est pour la troisième fois, en moins de vingt ans, que la guillotine est appelée à fonctionner à Albi. Une première fois, — le 5 février 1890, — pour Durand l'assassin du docteur Cassan ; une deuxième fois, — le 30 octobre 1893, — pour le parricide Veyrios. Enfin, une troisième fois, pour les tristes héros du drame de la prison, Besse et Simorre.

Comme nous l'avons indiqué dans notre relation d'hier, la nouvelle de l'exécution des deux criminels a été connue, en ville, dès lundi, dans l'après-midi, et ce, malgré les

11 février 1909

l'exécution a eu lieu la veille

précautions prises pour que rien ne transpirât. C'est dire qu'en la matière tenir une chose pareille secrète est presque impossible.

Aussi, d'Albi, la nouvelle se répandait au loin, dans la région. De là, pendant toute la journée de mardi, de nombreux étrangers — qu'une irrésistible curiosité amena à quitter pour quelques heures, beaucoup pour un jour ou une nuit le « home » paisible — affluèrent, ce qui donna à la ville une physionomie singulièrement plus agitée qu'en temps ordinaire. Cafés et hôtels ouverts toute la nuit, regorgèrent de clients, et nous ne parlons pas des trains de nuit et du matin qui amenèrent des milliers de curieux.

Ce fut ainsi toute la soirée et, plus encore, la nuit.

L'Arrivée de Deibler

L'arrivée de Deibler, que dans ses télégrammes *la Dépêche* fixait à 10 h. 10 du matin, avait attiré à la gare une foule de curieux, qu'on peut évaluer largement à cinq ou six cents. La cour et les quais de la gare connurent rarement une pareille affluence. La femme du peuple y coudoyait la dame élégante et la bourgeoise cossue.

Le train arrivé en gare et la machine stoppant devant la porte de sortie, ce fut, à la descente du wagon, vers la voiture réservée où se trouvaient Deibler et ses aides, une

11 février 1909

l'exécution a eu lieu la veille

poussée formidable, pendant que trois dames applaudissaient l'arrivée du bourreau. Mais ces applaudissements, quelque peu déplacés, n'eurent aucun écho, ce qui fait l'éloge de la population albigeoise.

Descendu du wagon, Deibler prit rapidement la porte de sortie et, en moins de temps

qu'il n'en faut pour l'écrire, il prend place dans l'omnibus de l'hôtel du Nord, où vien-

nent peu après le rejoindre ses trois aides, que la foule avait séparés de leur chef. L'omnibus emporte l'exécuteur des hautes œuvres, sans qu'il soit poussé un cri. A vrai dire, ce fut un simple succès de curiosité, auquel, il faut le reconnaître, Deibler se déroba de son mieux.

De l'hôtel, Deibler s'est rendu au parquet, où il a conféré, jusqu'à onze heures, avec le procureur de la République, M. Merle. Après quoi, il s'est rendu à la prison où, avec le gardien-chef, il a examiné les deux emplacements — la place des Cordeliers et le triangle qui se trouve devant la façade de la prison — qui lui avaient été désignés.

M. Deibler s'est décidé pour ce dernier emplacement : la guillotine sera donc dressée à droite de la prison, du côté de la rue des Cordeliers, à quelques pas de la porte d'entrée.

Malgré les précautions prises pour passer inaperçu, M. Deibler ne peut se soustraire à la curiosité des gens. Ni à l'hôtel où il est

11 février 1909

l'exécution a eu lieu la veille

descendu, ni au parquet où il est suivi, ni à la prison où il se rend, il ne connaîtra le charme de l'incognito. Il est suivi, accosté, interpellé. Mais, impénétrable, M. Deibler fuit autant l'objectif du photographe que l'interview. C'est avec un véritable empressement qu'il s'éclipse, disparaissant comme par enchantement. Son désir est de passer inaperçu.

La Veillée funèbre

D'heure en heure, par suite des étrangers qui affluent, l'agitation grandit. Ce n'est plus la calme et paisible cité albigeoise que nous connaissons, mais une ville en rumeur. Les journalistes parisiens et régionaux sont légion. Des photographes, armés de leurs objectifs, courent çà et là en quête de « vues » nécessaires. Les cafés s'emplissent de consommateurs et c'est, dans l'air alourdi par la fumée des pipes et des cigares, le bruit des conversations roulant toutes ou à peu près toutes sur ce thème : l'exécution. Par un entraînement, une griserie déplorables auxquels seules, les âmes fortes ne sacrifient pas, il n'est plus possible de songer à autre chose qu'au drame qui, au nom de la loi, se jouera dans quelques heures.

Le service d'ordre sera assuré par deux bataillons du 15^e de ligne, cinquante gendarmes à cheval et quatre-vingts dragons qui ont quitté Carcassonne dans la matinée de mardi pour être rendus le même soir à Albi.

11 février 1909

l'exécution a eu lieu la veille

Et pendant que la paisible cité est comme bouleversée par l'événement qui se prépare, c'est dans le calme des casernes des soldats qui se prépare pour la corvée. Ils seront luisants et beaux tout à l'heure, sous les armes, comme pour rendre un dernier hommage à la mort qui passe !

D'aucuns semblent craindre des manifestations. Les uns, dit-on, profiteront de cette occasion pour manifester en faveur de l'abolition de la peine de mort ; les autres applaudiront à l'exécution des criminels.

La population albigeoise fut de tout temps paisible et calme. Nous voulons croire qu'elle restera digne de son passé et que, quel que soit son sentiment sur l'exécution de ce jour, elle dédaignera les manifestations stériles et de mauvais goût.

Il est dix heures. Avant de rentrer chez moi pour prendre un peu de repos, je fais le grand tour par les allées et la place Lapérouse. En passant sur cette dernière je jette, comme à regret, un regard vers la sombre prison où dorment peut-être à cette heure d'un sommeil paisible les deux misérables que la mort attend. Sous les éclats lunaires des lampes électriques la maison d'arrêt, au style maussade et lourd, semble d'aspect plus macabre que d'habitude. Tout autour, des groupes nombreux déambulent dans la fraîcheur tombante de la nuit. Vont-ils attendre ainsi l'heure sinistre ?

11 février 1909

l'exécution a eu lieu la veille

Manifestation

La manifestation annoncée se produit vers Cminuit, ce qui nous ramène sur le plateau du Vigam. Elle se compose d'une cinquantaine de manifestants, du groupe socialiste révolutionnaire. Précédés de deux porteurs de pancartes sur lesquelles on lit : « A bas Castillard ! A bas le bourreau ! » ils parcoururent les principales rues d'Albi en chantant *l'Internationale* et divers chants révolutionnaires. Devant l'hôtel du Nord, où est descendu M. Deibler, ils manifestent bruyamment.

Quelques heures après, derrière le cordon des troupes, ils tentent une manifestation nouvelle. Un orateur, juché sur une échelle double, essaie de se faire entendre, mais la foule, qui trouve cette manifestation intempestive et malséante, hue et siffle l'orateur qui, très heureusement pour tout le monde, met fin à ses exercices oratoires qui eussent gagné à s'exercer ailleurs.

Ce fut la seule manifestation, sans grande importance, d'ailleurs, mais presque unanimement blâmée, même par ceux qui, comme nous, sont partisans de l'abolition de la peine de mort. En tout cas, elle n'aura pas l'approbation de la paisible population d'Albi qui ne se départit jamais d'une dignité qui, chez elle, est de tradition.

11 février 1909

l'exécution a eu lieu la veille

Dans leur Cellule

Pendant que le temps passe et que sous un ciel nuageux et triste, la foule des curieux, agitée et bruyante, s'accroît d'heure en heure autour de la sombre prison, que font les criminels ! Savent-ils qu'ils n'ont plus désormais que quelques instants à vivre ?

Il ignorent tout encore à cette heure. En effet, depuis leur condamnation, ils croient à leur transport à l'île du Salut. Pour eux, la « guillotine » ne fonctionne plus. Persuadés qu'ils ne seront pas exécutés, ils mangent de bon appétit et dorment comme s'ils n'avaient rien à se reprocher, ou comme si la terrible échéance était à jamais écartée. Ils « engraisent » même un peu, me disait-on dernièrement au cours d'une visite. S'ils manifestent parfois quelque impatience, c'est parce que le fourgon « cellulaire » qui doit les conduire à l'île de Ré, tarde à venir.

Simorre, convaincu de son prochain départ pour la Guyane, a tenu à réaliser son petit pécule qui consistait en un livret de la caisse d'épargne postale de 1 fr. 25. Ces jours-ci il l'a fait retirer.

Besse, lui, — la plus forte tête des deux, — a des moments de révolte, mais c'est contre le régime intérieur auquel il est soumis. Quand il ne fait pas la « mauvaise tête », il affecte, semble-t-il, la gaieté. C'est ainsi qu'avant-hier matin, mardi, il chantait à son réveil.

11 février 1909

l'exécution a eu lieu la veille

Tous deux, nous le répétons, ignorent le sort qui leur est réservé. Mais quelle secousse ! quel terrible bouleversement l'heure du dernier réveil venu !

Sinistres Préparatifs

Dès deux heures, les troupes de service : bataillons du 15^e, gendarmes et dragons, arrivent, font évacuer les abords de la prison, et forment soit à hauteur de la Trésorerie, soit à l'extrémité de la rue des Cordeliers, soit enfin à l'entrée de la place Lapérouse les barrages prescrits. Un couloir amenant au carré d'exécution, formé devant la prison, va de l'ancienne gendarmerie à la prison. C'est par là que, grâce au coupe-file, nous pouvons arriver audit carré où privilégiés, journalistes et officiers de service sont seuls admis. La « veuve » est dressée à la droite de la prison (en sortant) presque en face de la boîte aux lettres. Les condamnés, au sortir de la maison d'arrêt, obliqueront à droite et seront tout aussitôt jetés sur la bascule et exécutés.

Il est quatre heures quand le fourgon, portant les bois de justice, pénètre dans le carré formé par les troupes. Tout aussitôt, Deibler et ses aides se mettent à l'œuvre. Le sol, sur lequel on a étendu une couche de sable, étant soigneusement nivelé, le bourreau et ses aides. On voit, à la lueur balfarde du bec de gaz qui éclaire la porte d'entrée,

11 février 1909

l'exécution a eu lieu la veille

comme des ombres s'agitant autour d'une masse informe sur laquelle une lanterne promène sa lumière. Mais voici qu'avec la pâleur de l'aube naissante on aperçoit, émergeant du carré, cordon de protection formé par les gendarmes, les bras de la guillotine. M. Deibler est là. La lanterne à la main, il inspecte minutieusement l'instrument de mort. Encore quelques instants et il se retirera comme satisfait. A cinq heures et demie, le montage est terminé.

Albi semble, avec les premières lueurs du jour, sortir comme des ténèbres pour connaître, une fois de plus, l'agitation d'une exécution capitale. L'heure attendue approche. De tous côtés arrivent des groupes de curieux, qui viennent grossir d'autant ceux qui, depuis des heures, stationnent sur la place Lapérouse. On se presse. on se bouscule. Chacun veut être bien placé pour voir. Soldats, gendarmes et dragons ont peine à maintenir cette foule impatiente d'où partent parfois des cris, des sifflets et quelques protestations. Et, pendant que les uns, pour mieux voir, se hissent sur des chaises ou des échelles doubles, d'autres grimpent aux arbres ou s'agrippent aux montants des pylones. Les fenêtres des maisons voisines — d'aucuns en payèrent la location fort cher — s'éclairent. Presque à toutes, ce sont des grappes humaines. De ci, de là, sur les toitures, d'autres curieux. La curiosité, comme on voit, sait amener ceux qui lui sacrifient jusqu'à braver le danger.

11 février 1909

l'exécution a eu lieu la veille

Dans l'intérieur de la Prison

Mais voici que les magistrats de service — procureur, substitut, juges — les greffiers, les avocats, le délégué du préfet, arrivent en voiture, pénètrent dans la prison où se trouvent déjà M. Deibler et les aumôniers. L'heure du réveil approche.

M. Merle, procureur de la République, assisté de M. Gervais, juge d'instruction, auquel se joignent le défenseur, Me Hucher et le greffier, procédera au réveil de Besse, qui sera le dernier à payer sa dette à la société. M. Jordany, substitut, assisté de M. Alibert, juge, accompagnés du délégué du préfet, M. Carré, et du défenseur, procédera au réveil de Simorre.

L'intérieur de la prison a été interdit à toute autre personne que celles dont nous venons de donner les noms. La presse, tout comme la commission de surveillance — ce qui nous paraît excessif — a dû s'incliner devant la rigoureuse consigne. Mais il n'est pas de « consigne » qui puisse empêcher la « presse » de renseigner utilement ses lecteurs. C'est dire que nous sommes en mesure de faire, tant sur le réveil des condamnés que sur ce qui s'est passé après dans l'intérieur de la prison, un récit aussi circonstancié qu'exact.

11 février 1909

l'exécution a eu lieu la veille

Le Réveil des condamnés

A cinq heures et demie a lieu le réveil des condamnés. Précédés des gardiens, les magistrats, suivis des défenseurs, se dirigent vers le corps principal de la prison, au premier, où se trouvent les cellules des condamnés que séparent la chambre de surveillance où, nuit et jour, se tiennent deux gardiens.

C'est vers la cellule de Simorre qu'on se dirige. Malgré les bruits extérieurs et la rumeur venue de la foule impatiente, Simorre dormait profondément. Au bruit de la clef introduite dans la serrure et grincement du verrou, il s'éveille et se met sur son séant. Il regarde, étonné, presque ébahi. « Simorre, votre recours en grâce est rejeté. Il vous faut avoir du courage », dit le magistrat pâle d'émotion. — J'en aurai », répond-il simplement. Et il se lève. Et comme son défenseur, Me Alibert, en proie à une émotion très compréhensible, l'engage à se montrer fort et courageux, il répond comme il a répondu au substitut. Et Besse,

demande-t-il à Me Alibert, en est-il ? — Oui, répond le défenseur. A cette réponse, le condamné semble éprouver une satisfaction visible.

Presque en même temps Besse était réveillé. Lui aussi dormait.

11 février 1909

l'exécution a eu lieu la veille

A la vue des magistrats il paraît surpris.
— J'ai le regret, lui dit M. Merle, d'une voix mal assurée, de vous apprendre que votre recours en grâce est rejeté. Soyez prêt à expier votre forfait. Soyez courageux.

— C'est bon, répond le condamné, et, tout tranquillement, il s'habille.

Et comme M. Merle lui demande s'il a quelque réclamation à faire, si on a été bon et humain pour lui, il déclare qu'il n'a rien à dire, que chacun a été parfait.

Me Hucher lui adresse ensuite quelques paroles reconfortantes ; il lui dit les démarches infructueuses qu'il a faites en sa faveur et il l'invite à mourir vaillamment.

Besse remercie chaleureusement son défenseur, auquel il serre la main.

On lui offre une cigarette. Avec une maîtrise de soi étonnante, il allume cette cigarette à la lanterne du gardien. Puis, se tournant vers le gardien il ajoute, en portant la main au front : « Quelle belle tête Deible » aura-là ! »

Tous deux ont répondu affirmativement au procureur de la République quand il leur a demandé s'ils désiraient les secours d'un prêtre.

Après s'être confessé et avoir entendu la messe, qui a été célébrée dans la chapelle, ils ont causé quelques instants avec leurs défenseurs. Puis ils ont été conduits à la conciergerie, où on a procédé à la première toilette. Ils ont pris, chacun, une tasse de café et bu un verre de rhum.

11 février 1909

l'exécution a eu lieu la veille

Pendant tout le temps qu'a duré cette toilette, ils ont fait preuve, tous deux, d'un réel courage, particulièrement Resse, qui a même eu, à cette heure poignante, la plaisanterie macabre. Comme M. de Paris lui échantrait de ses ciseaux fortement le haut de la chemise, il lui a dit : « Quel tailleur vous me faites ! »

L'Exécution

Il est six heures quarante-cinq minutes. Le jour paraît sous un ciel gris et bas : c'est la pluie. Mais voici que la porte s'ouvre. Apparaissent successivement, M. le procureur de la République, le substitut, les juges, les greffiers, M. Carré, chef du cabinet du préfet, et M. Barbès, adjoint au maire d'Albi; puis M. l'abbé Cauquil. Ils se rangent à gauche, à l'intérieur du cordon de protection que les gendarmes à pied forment autour de l'échafaud. Plusieurs sont très pâles.

377
1909

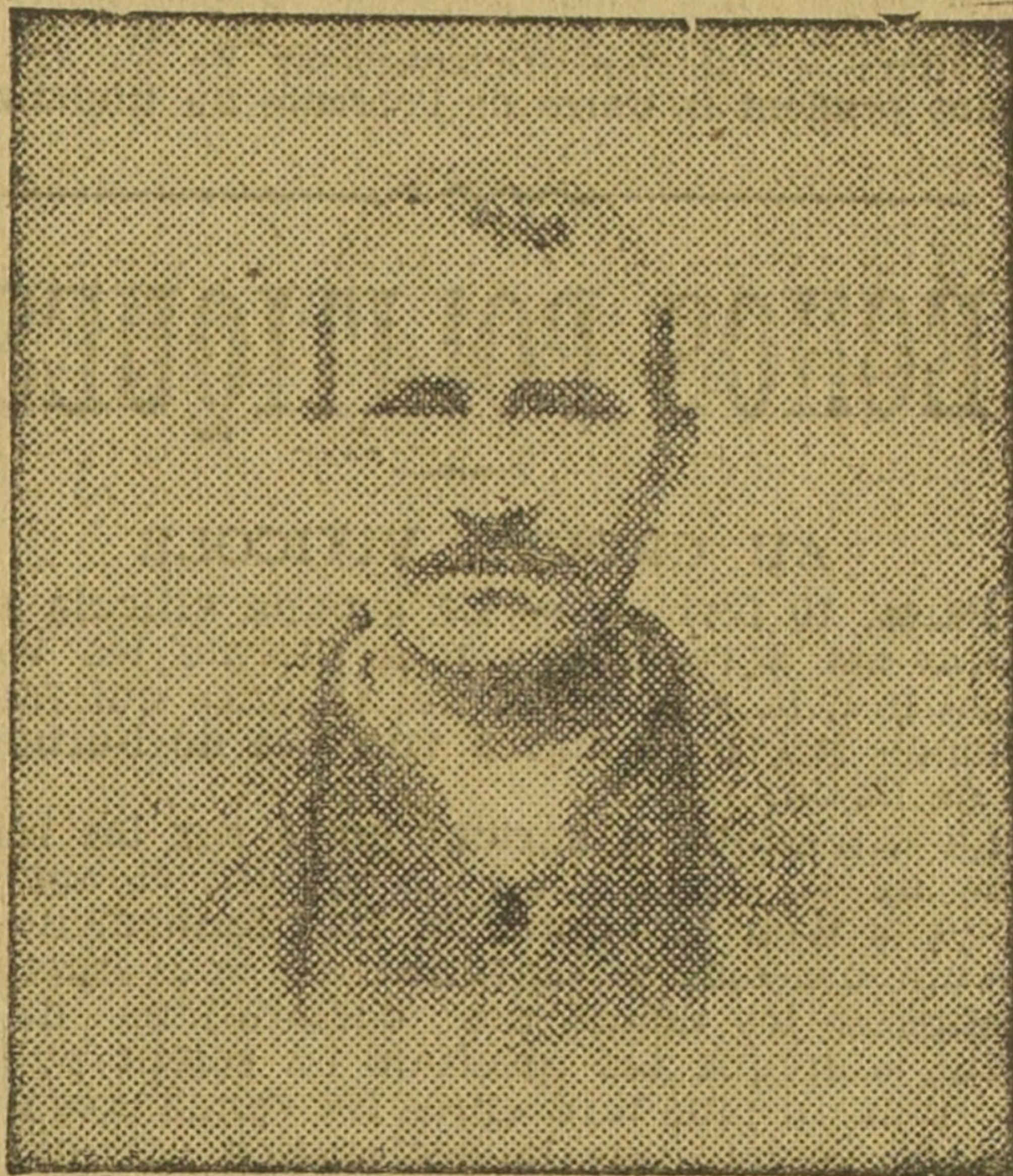
1 Haute-Vienne, Gironde, Landes
 2 Pyrénées-Orientales, Catalogne
 3 Hérault
 4 Gard, Bouche-du-Rhône, Vaucluse

Hautes-Pyrénées 25
 Basses-Pyrénées, Landes 10
 Tarn-et-Garonne, Tarn 10
 Aude 10
 Gers 11

LA DÉPÊCHE

11 février 1909

l'exécution a eu lieu la veille



SIMORRE

11 février 1909

l'exécution a eu lieu la veille

...
 ment échanquée apparaît le torse puissant et robuste du condamné. Simorre est pâle, très pâle. Rapidement les aides le couchent sur la bascule. La tête prise sous la lunette, M. Deibler presse le dé clic. Un bruit sourd se fait entendre. La tête tombe dans le panier, pendant que le sang, en giclant, vient souiller le mur. Un aide médecin de la Faculté de Toulouse enveloppe la tête du supplicié, qui sera livrée, toute à l'heure, à l'autopsie.

Le tronc est rapidement poussé dans le panier. Il tressaille encore, car le panier remue. Simorre a payé sa dette. L'opération a duré une minute et demie au plus.

377
1909

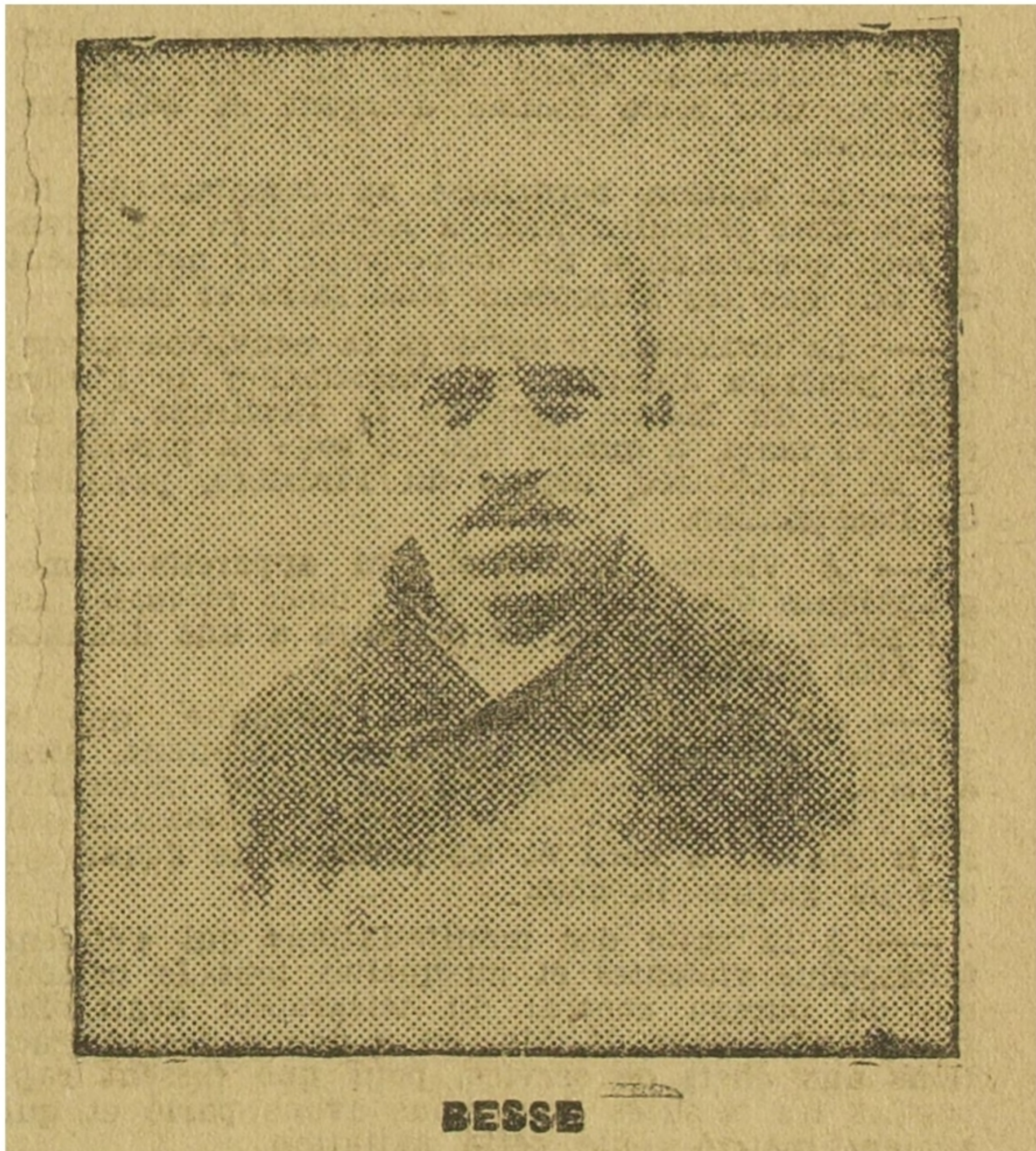
1 Haute-Vienne, Gironde, Landes
 2 Pyrénées-Orientales, Catalogne
 3 Aude
 4 Gard, Bouche-du-Rhône, Vaucluse

Hautes-Pyrénées
 Basses-Pyrénées, Landes
 Tarn-et-Garonne, Tarn
 Aude
 Gers

LA DÉPÊCHE

11 février 1909

l'exécution a eu lieu la veille



11 février 1909

l'exécution a eu lieu la veille

Il est six heures quarante-neuf minutes. De nouveau la porte s'ouvre. Cette fois c'est Besse qui paraît également soutenu par deux aides. Il embrasse l'abbé Roux et l'abbé Cauquil, très émus tous deux. La face du condamné est pâle, presque exangue. Sous la chemise échan-crée au col et largement ouverte sur la noi-trine, on voit son pauvre thorax de tubercu-leux. Il marche à pas saccadés à cause des entraves qu'il a aux pieds le buste fortement rejeté en arrière, le regard comme retenu par le brillant du couteau. Mais ce n'est qu'un éclair. Le voilà basculé et la tête sous la lu-nette. Le même geste automatique du bour-reau, le même bruit sourd, le même grince-ment et justice est faite.

Il est sept heures moins huit minutes.

Aucun cri, aucune manifestation. La foule a eu le respect de la mort.

Le fourgon, dans lequel est le lugubre sa-nier, entouré d'un piquet de gendarmes à che-val se dirige vers l'hôpital où doit avoir lieu l'autopsie de Simorre seul ; la famille de Besse s'étant opposée à ce que l'autopsie du condamné fut faite.

Pendant que le fourgon pénètre dans l'hôpi-tal, la foule, vivement impressionnée, s'écoule lentement sous l'averse qui commence. Les troupes regagnent leurs quartiers.

Besse et Simorre ont expié leur crime.

11 février 1909

l'exécution a eu lieu la veille

A l'Hôpital

Les corps des suppliciés, à la surveillance desquels sont commis les gendarmes, sont sortis du fourgon et placés, chacun, dans une bière.

Celle qui renferme les restes de Besse est descendue dans la fosse et recouverte de terre. Celle qui contient ceux de Simorre est apportée, une fois les gendarmes partis, à la salle d'autopsie, où ils sont livrés à MM. Dieulafoy, Tourneau, Soulié, Clermont, Mouchet et Toumefils, de la Faculté de Toulouse, venus tout exprès pour procéder à cette autopsie. Le cerveau, le cœur, etc., sont placés dans des bo-

caux. Ils seront emportés à la Faculté à fin d'examen. Puis, ce qui reste de Simorre est remis en bière, laquelle est descendue dans la fosse et, tout comme celle de Besse, recouverte de terre. Demain, la traditionnelle petite croix de bois surmontera les fosses où désormais dorment leur dernier sommeil les assassins du gardien Mouttet.

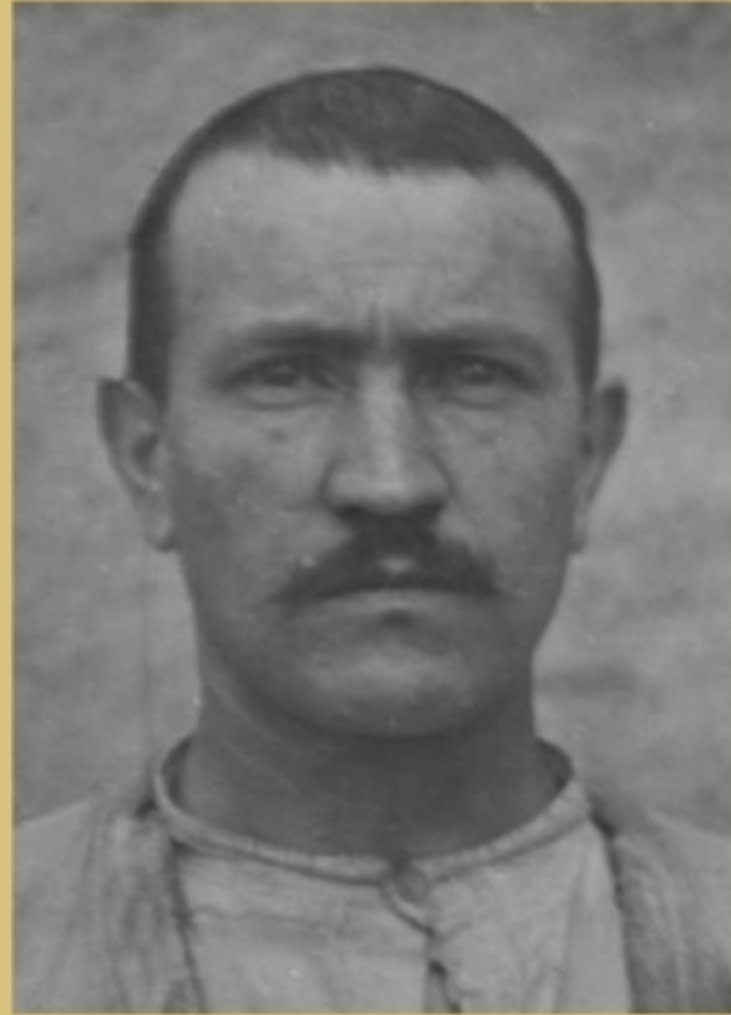
Ajoutons, pour ne rien oublier d'essentiel, que personne n'a été autorisé à assister à l'autopsie faite par les professeurs de la Faculté.

Avant de clore ce rapide compte-rendu, je reviens vers la prison devant laquelle stationnent encore quelques curieux. Plus rien de la sanglante besogne !

Tristement, je rentre pour tracer ces dernières lignes, espérant, avec beaucoup, que bientôt le législateur sévrera le public de pareils spectacles.

P. ARNAL.

L'affaire Besse et Simorre au travers des articles de La Dépêche



Source images :

<http://boisdejustice.com/Anatole/Anatole.html>

Pour tous les extraits de la présente publication :

Source gallica.bnf.fr | Bibliothèque nationale de France

© La Belle Époque Albigeoise (lbea.albitgeso.fr)